

## **Appel à projet : mobiliser la foncière Villages Vivants**

***Vous êtes une structure de l'Economie Sociale et Solidaire, vous avez un projet en création ou existant depuis plusieurs années, et vous vous confrontez à une problématique liée à la maîtrise foncière : achat de votre local, programme de travaux, maîtrise du loyer, etc. ? Vous avez des difficultés pour conduire cette opération immobilière ?***

Vous pouvez faire appel à Villages Vivants, qui peut au travers de sa foncière racheter ce local, avec vous, et définir un cadre adapté, notamment en terme de loyer et de programme de travaux, jusqu'au développement de votre programme. Nous pouvons également vous aider dans la création de partenariats, notamment pour diversifier vos activités, ou plus globalement sur la méthodologie de montage de projet.

---

### **Les structures éligibles :**

Association, SCOP, SCIC, entreprises ESUS. Les critères juridiques sont élargis pour les villages concernés par la problématique du dernier commerce.

---

### **Les activités éligibles :**

Les activités doivent s'inspirer de l'innovation sociale, et être conçues pour répondre à une problématique locale économique et/ou sociale et/ou culturelle. Les activités doivent être pilotées par une gouvernance collective, soit par un management horizontal, soit par une démarche partenariale forte, soit par un lien aux collectivités... Quelques exemples : restaurant en SCOP, librairie en SCIC, micro-crèche associative, tiers-lieux, boulangerie en circuit court...

Les critères d'activités sont élargis pour les villages concernés par la problématique du dernier commerce.

Les activités accompagnées par un ou des acteurs de l'ESS ou de la création d'entreprises seront appréciées.

---

### **Le niveau de maturité du projet**

Si vous êtes au début de votre projet, nous pouvons vous accompagner dans le montage de ce projet, ou vous orienter vers nos partenaires. Si vous souhaitez que nous vous accompagnions, nous vous proposerons un tarif adapté à votre situation. Si votre projet est mûr et que c'est uniquement sur la partie immobilière que vous avez besoin d'aide, notre intervention ne vous coûte rien.

---

### **Biens Immobiliers**

Les biens immobiliers ciblés sont de l'ancien, à rénover, ou sans rénovation. Ils ne concernent pas la construction de bâtiment neuf. Il s'agit forcément d'un rez-de-chaussée, et si besoin les étages peuvent être rachetés soit pour des activités correspondant à un usage en étage, soit pour des logements.

---

### **Territoire**

Les territoires doivent être en région Auvergne Rhône-Alpes ; les territoires privilégiés (à court terme, pour des raisons de mobilité) sont Ardèche, Drôme, Isère, Haute-Loire, Loire, Rhône, Ain (Sud).

Les projets étudiés par Villages Vivants, doivent concerner un territoire rural et plus précisément concerner un village, une petite ville ou centre-bourg (moins de 10 000

habitant, à quelques centaines près). Ils peuvent toutefois se situer à l'interconnexion entre village et centre-bourg, si l'emplacement est de nature à capter un public en besoin et recréer un lieu de rencontre.

---

### **Calendrier**

Cet appel à projet est permanent, avec une première vague de sélection fin octobre (envoi des dossiers au plus tard au 20 septembre). Le calendrier pour la suite sera communiqué ultérieurement.

---

### **Dossier**

Dossier libre sur une page maximum.

---

### **Prochaine étape**

Rencontrons nous lors de la prochaine visio-conférence organisée par Villages Vivants dédiée aux porteurs de projets de commerces, services et lieux d'innovation sociale dans les zones rurales. Cette réunion se tiendra :

**Jeudi 22 août de 10h à 11h**

sur inscription auprès de : [as.daudon@villagesvivants.com](mailto:as.daudon@villagesvivants.com)

---

[www.villagesvivants.com](http://www.villagesvivants.com)